



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Monuments historiques

Question écrite n° 49651

Texte de la question

M. Louis de Broissia appelle l'attention de M. le ministre de la culture concernant les inquietudes des metiers de la conservation des monuments historiques sur le plan d'economies qui serait prevu pour 1997. Cette reduction menacerait de nombreux emplois a valeur ajoutée importante, des postes d'ouvriers hautement qualifiés et specialises dans la restauration du patrimoine : tailleurs de pierre, charpentiers, fresquistes, doreurs... (sans compter les emplois en amont et en aval chiffres). Or ce budget déjà considerablement reduit contribue d'une maniere irremplacable au developpement economique et touristique de nos regions. L'aménagement du territoire et le developpement local ne pourraient que patir d'une telle diminution de credits. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions dans ce domaine et quelles mesures il entend prendre pour éviter que la situation du patrimoine ne s'aggrave encore.

Texte de la réponse

Conformement a l'objectif annonce par le Gouvernement lors du debat budgetaire, l'impact de la reduction des credits consacres a la restauration du patrimoine resultant de la loi de finances initiale pour 1997 sera tres fortement atténue grace a une gestion plus dynamique des autorisations de programme. Celle-ci permettra le maintien d'un volume de travaux tres proche de celui constate lors des premieres annees d'execution de la loi programme sur le patrimoine monumental. Afin de ne pas entraver la realisation de cet objectif, justifie par le souci de ne laisser se deteriorer ni l'etat sanitaire de notre patrimoine, ni la situation des entreprises de restauration, le Gouvernement a decide d'exonerer les credits d'investissements destines aux monuments historiques de toute regulation budgetaire.

Données clés

Auteur : [M. de Broissia Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49651

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1278

Réponse publiée le : 21 avril 1997, page 2071